

Arrêté N° 2022- 184

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;


Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Master 2 de Psychologie Sociale du Travail et des Organisations », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 15/06/ 2022

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 Mention Psychologie Sociale du Travail et des Organisations

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Mr Philippe Sarnin	Professeur des Universités
Enseignant-chercheur	Mme Sabrina Rouat	MCF
Professionnelle	Mme Anne Jakowleff	Psychologue